CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 28 FEVRIER 2025

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU

PRÉSENTS : Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Dominique VIETTI, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCINADRONE, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT, Kalemeli VERMEERCH

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Paul ROYER (pouvoir donné à Antoine CHAMOURET) Cyril EPINAT (pouvoir donné à Clément MOISSONNIER),

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Validation procès-verbal/compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2025

1/ CAMPING MUNICIPAL

1/ BILAN SAISON 2024

Arnaud ECHEGUT, gérant du camping présente le bilan de la saison 2024.
Il se dit très satisfait de cette première saison et de l'accueil que lui a été réservé tant par la municipalité que par la population.
Il explique qu'il prévoit d'installer deux mobil home de 3 chambres chacun. Il informe avoir déplacer les hébergements de type « bengali » et avoir enlever la caravane en mauvais état.
Par ailleurs, Monsieur ECHEGUT annonce qu'il installera un chapiteau d'environ 50 m² sur la plateforme qui va être faite réalisée par les employés communaux devant le snack. Cette plateforme sera recouverte du bois récupéré sur les emplacements des bengalis. Il va également réaliser un massif fleuri à l'entrée du camping afin de le rendre plus engageant.
Emmanuelle BARLERIN remercie Arnaud ECHEGUT pour la belle réussite de sa première saison et les nombreux retours positifs qui en ont découlés.

2/TARIFS SAISONS 2025

Madame le maire porte à connaissance de l'assemblée municipale les tarifs que Monsieur ECHEGUT propose de pratiquer au camping municipal au cours de la saison 2025.

		Année 2024		Année 2025	
		Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
CAMPING Tarif par nuit 14h-11h	Emplacement pour 1 ou 2 personnes	12.00 €	16.00 €	12.00 €	16.00 €
	Personne supplémentaire (plus de 12 ans)	6.00 €	8.00 €	6.00 €	8.00 €
	Enfant entre 4 et 12 ans	3.00 €	4.00 €	3.00 €	4.00 €
	Enfant de moins de 4 ans	GRATUIT		GRATUIT	
	Taxe de séjour (+de 18 ans)	0.20 €		0.20 €	
	Electricité 10A	4.00 €		4.00 €	
	Animal tenu en laisse (vacciné sauf 1ère et 2ème cat.)	2.00 €		2.00 €	
	Une nuit étape, randonneur non motorisé 1 ou 2 personnes	10.00 €	14.00 €	10.00 €	14.00 €
Garage mort (selon disponibilité)		200.00 €		200.00 €	
Emplacement saison 28 avril - 28 septembre 2025		900.00 €		950.00 €	
Electricité 10 A saison		250.00 €		250.00 €	

BUNGALOW TOILE 4/5 personnes	Semaine	250.00 €	380.00 €	200.00 €	300.00 €
	Une nuit			60.00 €	80.00 €
	Deux nuits	120.00 €	XXX	100.00 €	140.00 €
	Nuit complémentaire	50.00 €	XXX	50.00 €	60.00 €
MOBIL HOME 1CHAMBRE 2PERSONNES	Semaine	300.00 €	450.00 €	250.00 €	400.00 €
	Une nuit			80.00 €	XXX
	Deux nuits	150.00 €	XXX	120.00 €	XXX
	Nuit complémentaire	70.00 €	XXX	50.00 €	XXX
MOBIL HOME/CHALET BOIS 2CHAMBRES 4-5 PERSONNES	Semaine	350.00 €	550.00 €	300.00 €	550.00 €
	Une nuit			100.00 €	XXX
	Deux nuits	180.00 €	XXX	180.00 €	XXX
	Nuits complémentaire	70.00 €	XXX	70.00 €	XXX
MOBIL HOME 3CHAMBRES 6PERSONNES	Semaine			400.00 €	650.00 €
	Une nuit			120.00 €	XXX
	Deux nuits			200.00 €	XXX
	Nuits complémentaire			90.00 €	XXX
Draps en option (par personne)		10.00 €		10.00 €	
Nettoyage en option		50.00 €		50.00 €	
Machine à laver, tablette de lessive fournie		4.00 €		4.00 €	
Wifi		GRATUIT		INCLUS	
Piscine municipale		FERMEE	GRATUIT	FERMEE	INCLUS
TENNIS (heure)		5.00 €		INCLUS	
MINI GOLF (la partie)		2.00 €		INCLUS	

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE les tarifs ci-dessus pour la saison 2025.**

2/ REHABILITATION PISCINE

Choix de l'étanchéité

Madame le maire rappelle l'important chantier de réhabilitation de la piscine municipale. Elle explique qu'au vu de l'avancement des travaux et suite à la concertation des entreprises et de notre maître d'œuvre Gruet Ingénierie il s'avère nécessaire de modifier le procédé d'étanchéité du bassin.

Cette modification de méthode de réfection du bassin entraine une modification du marché qui se justifie par son caractère nécessaire pour le projet de réhabilitation.

Cette modification fera l'objet d'un avenant.

Madame le maire propose à l'assemblée de valider la solution d'étanchéité du bassin en résine.

Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la solution d'étanchéité du bassin en résine

Emmanuelle BARLERIN informe que les jeux d'eau choisis lors de la dernière séance du conseil municipal ont été quelque peu modifiés en raison d'impératifs techniques notamment l'encrage du toboggan.

Elle explique avoir sollicité des devis pour le remplacement de deux portes au snack et pour la fourniture et la pose d'une cabane bois qui fera office de local pour les maitres-nageurs et des travaux électriques. Au vu de ces devis, les travaux seront confiés à EMGT pour la partie électrique, l'Atelier du Noyer pour la cabane et les Salles Matériaux pour la fourniture de deux portes aciers.

3/ PARIS-NICE

La conférence de presse a eu lieu le 19 février dernier et s'est parfaitement déroulée en présence de nombreuses personnes.
Des réunions hebdomadaires ont lieu chaque vendredi pour peaufiner l'organisation du départ de la 5ème étape, définir les besoins en matériel et en bénévoles.
Emmanuelle BARLERIN tient d'ores et déjà à remercier les commerçants qui ont décoré leurs vitrines avec la contribution de Stéphane CHEMIN qui a mis à leur disposition de nombreux vélos.
Elle remercie également l'entreprise C'CLEAN DOM & SERVICES qui propose de prendre en charge bénévolement l'entretien des toilettes municipales pendant la journée 13 mars.
Cette entreprise a également organisé une chasse aux trésors qui se déroulera le 7 mars avec un vélo à gagner offert par l'usine OLYMPIQUE CYCLES située à ST ROMAIN LE PUY.
Madame le maire tient également à saluer Yvan RICHARD qui va effectuer le transport des barrières prêtées par la ville de Roanne (environ 300 barrières) et mettre à disposition deux camions pour le dispositif anti-intrusion.
Elle souligne également l'implication des enseignes BARD qui ont mis à disposition gratuitement les supports de communication.
La fanfare de St Germain Laval assurera l'animation pendant le temps du repas.

Sébastien DURIS réalisera les photos et vidéos de cette journée pour la modique somme de 90.00 €.

Par ailleurs Emmanuelle BARLERIN, rappelle que la librairie « Des livres et Nous » organise dans le cadre du Paris-Nice une dédicace du livre « Le Vélosophe » écrit par Charles de Vivie, l'arrière petit neveu de Paul de Vivie, dit Vélocio en référence à une course cycliste.

4/ PERSONNEL COMMUNAL

1/REMPLACEMENT SERGE GOULFERT
Madame le maire informe l'assemblée de la mutation de Serge GOULFERT sur la commune de CHAUSSETERRE avec effet au 15 avril 2025. Afin de faciliter sa prise de poste il est convenu avec la commune de CHAUSSETERRE une mise à disposition de 2 jours par semaine jusqu'à sa nomination.
Le recrutement d'un agent pour remplacer Serge GOULFERT est en cours.

2/RECRUTEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE
Madame le maire explique à l'assemblée municipale qu'il serait opportun de recruter une personne aux services techniques de la mairie en contrat à durée déterminée.

En effet, l'équipe en place est surchargée compte tenu de la période : fleurissements, plantations, tonte et entretiens des espaces verts mais aussi réhabilitation de la piscine municipale qui monopolise un agent (réunion de chantier, construction du local maître-nageur, préparation de la saison d'ouverture du camping, etc…).

Aussi elle propose d'avoir recours à l'embauche d'un agent pour une période de 6 mois à compter du 1er mai et jusqu'au 30 septembre 2025.

Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour une période de 6 mois**

5/PARCOURS SANTE EN PARENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE

Madame le maire présente le parcours de santé réalisé en partenariat avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et « Picbois ». Elle rappelle que cette réalisation a été financée par l'ARS à la suite d'un appel à projet. La subvention a également permis de financer la pose de panneaux signalant les « espaces sans tabac ».

6/ CEREMONIE DU 12 AVRIL 2025

Emmanuelle BARLERIN rappelle la cérémonie organisée conjointement par la FNACA et la mairie en hommage aux prisonniers de guerre le 12 avril 2025. A cette occasion une stèle sera posée place de Rochetaillée, près du mur de l'école Sacré Cœur.
Cette cérémonie était initiée par Monsieur DEMONT, aujourd'hui décédé. Delphine ROYER, présidente de la FNACA, a fait un important travail notamment de recherches permettant cette cérémonie malgré tout.
Pour cette occasion, l'inscription de Monsieur BARRIER sera rajoutée sur le monument aux morts.

7/CHARTE CITOYENNE ET PATRIOTIQUE

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale qu'une charte patriotique et citoyenne a été signée entre l'Association des Anciens Combattants (FNACA), l'école publique, le collège le Breuil et la municipalité
Cette charte a pour objectif de mettre concrètement et durablement en application la définition du devoir de mémoire, en sollicitant la présence des enfants et adolescents des établissements scolaires de la commune de St Just en Chevalet, aux cérémonies patriotiques annuelles organisées conjointement entre l'association des anciens combattants et la municipalité.
Elle doit également répondre à une volonté de transmission de nos valeurs républicaines, d'initiation au devoir de citoyenneté et à un désir nécessaire de faire naître une certaine fibre patriotique pérenne au sein de la jeune génération.

8/SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Madame le maire rappelle que le diagnostic assainissement est en cours, il est réalisé par l'entreprise C2EA.

Elle explique qu'il y a lieu de renouveler la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne puisque celle déposée en 2024 n'a pas été retenue.

Le coût de l'étude est de 55 290.00€ HT

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE le maire à demander une subvention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur la base du montant de l'étude : 55 290.00€ HT.**

9/DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de courriers reçus des associations :

- Association Relais transport
- Association pour la Renaissance d'Urfé
- Association Bien vivre en Pays d'Urfé

sollicitant une aide financière de la commune.

Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **A l'unanimité DECIDE D'OCTROYER une subvention de :**
  - **300 € (trois cents euros) à l'association Relais transport**
  - **200€ (deux cents euros) à l'association pour la Renaissance d'Urfé**

- **par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE – 4 absentions (Céline VALLAS-Clément MOISSONNIER-Urielle GONARD-Cyril EPINAT) DECIDE D'OCTROYER une subvention de :**
  - **700 € (sept cents euros) à l'association Bien vivre en Pays d'Urfé**

10/DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée municipale d'un courrier reçu de Monsieur Guillaume MAZUIR sollicitant le conseil municipal pour l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AD 54 appartenant à la commune, contigüe à son terrain 75 rue du pont de combre.

Monsieur MAZUIR exerce son activité de charpente-menuiserie à cette même adresse et souhaite acquérir le terrain communal pour agrandir son atelier, tailler ses charpentes et stationner ses véhicules

Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas donner suite à cette demande du fait de la localisation du siège de l'entreprise et des constructions envisagées situés en centre bourg à proximité d'habitations et non en zone artisanale.**
- **En raison de l'activité de charpente-menuiserie (taillage de charpentes), le conseil municipal ne souhaite pas occasionner des nuisances pour le voisinage (bruit, poussière, stockage…)**
- **Le conseil souhaite proposer d'autres lieux existants sur la commune**

QUESTIONS DIVERSES

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée que suite à l'enquête publique réalisée sur la commune quant à l'extension de la déchetterie aucune observation n'a été consignée.

Elle informe par ailleurs que l'accès à la déchetterie avec un QR code sera obligatoire à partir de septembre 2025 mais il est d'ores et déjà possible de télécharger ce QR code sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

A la demande de Mathieu OBLETTE, Emmanuelle BARLERIN donne connaissance d'un courrier qu'il a adressé en mairie au sujet du stationnement dans le hameau des Rivières et utilisation de la parcelle communale AB 443.
Madame le maire se demande si la solution ne serait pas de clôturer cette parcelle afin qu'aucun stationnement soit possible…

Madame le maire indique différentes dates de réunions ou invitations :

J'aime Loire propre : samedi 15 mars 2025 – Rendez-vous local des chasseurs à 8 H 30 – Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets devant ce local sous prétexte qu'ils seront ramassés à l'occasion de cette journée

Assemblée générale de l'association des sourires d'Urfé le 15 mars à 14 h 30

Dimanche 16 mars 2025 **soirée Jean FERRAT** salle rue de Thiers

Réunion de secteur organisée par le SIEL le 17 mars 2025 à 19 h 00 salle ERA

Cérémonie du 19 mars à 10 heures en présence des écoles

Représentation théâtrale le 23 mars donnée par la Compagnie de l'Arrosoir salle rue de Thiers

Présentation des études sur portant sur l'aléa incendie – feux de forêt : 28 mars à ST ETIENNE ou 2 avril à Montbrison

Clément MOISSONNIER fait remarquer que les bornes de sécurité Place de Rochetaillée, devant l'école St Camille n'ont pas été replacées. Emmanuelle BARLERIN dit transmettre l'information aux agents qui les replaceront.

Dominique SCIANDRONE rappelle que la propriété de Monsieur BOIRON située rue de Vichy continue de se dégrader.
Emmanuelle BARLERIN informe qu'un courrier recommandé, resté sans suite à ce jour, a été adressé à ce propriétaire en décembre 2024.
Elle explique qu'afin de garantir la sécurité des riverains une mesure de péril va être engagée.

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance
Clément MOISSONNIER

Le maire
Emmanuelle BARLERIN